



CODE DE CONDUITE DES PARTENAIRES COMMERCIAUX

Hyster-Yale Materials Handling, Inc. ("Hyster-Yale") (ainsi que ses filiales, collectivement dénommées "la Société") s'engage à respecter les standards de conduite juridique et éthique les plus stricts. Dans le cadre du maintien de ces standards élevés, la Société exige que ses agents, consultants, concessionnaires, distributeurs, agents commerciaux ou prestataires de services et fournisseurs, entre autres, (ci-après dénommés "Partenaires commerciaux" ou "Vous") certifient respecter ces mêmes standards. Au-delà des aspects strictement juridiques concernés, Vous et votre personnel êtes tenus de respecter des standards élevés d'éthique professionnelle et personnelle dans l'exercice de vos responsabilités vis-à-vis d'Hyster-Yale.

I. INTRODUCTION

Le Code de conduite des Partenaires commerciaux (ci-après le "présent Code") présente les valeurs et les standards que respecte la Société dans le cadre de ses opérations au niveau mondial. Le présent Code a pour vocation d'expliquer de quelle manière la Société attend de ses partenaires commerciaux qu'ils mènent leurs affaires et se conforment aux exigences du présent Code dans leurs relations avec la Société, leurs propres employés, clients et fournisseurs, ainsi qu'avec des tiers, et notamment les fonctionnaires. Le présent Code oblige les Partenaires commerciaux de la Société à respecter la tradition de comportement honnête, éthique et licite propre à Hyster-Yale, notamment en matière de gestion éthique des conflits d'intérêts réels ou apparents entre relations personnelles et professionnelles.

Le présent Code s'applique à l'ensemble du personnel qui participe à des transactions avec ou pour la Société, de quelque manière que ce soit, et l'ensemble du personnel concerné doit parfaitement connaître le présent Code. Dans la droite ligne de l'engagement pris par notre Société de respecter les standards éthiques les plus élevés, nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils respectent, dans toutes les transactions, les mêmes principes que ceux énoncés dans notre Code, que nous soyons ou non directement impliqués. Cet état d'esprit est garant d'une approche cohérente et unifiée en matière d'intégrité et de responsabilisation dans toutes relations commerciales. Des exemplaires du présent Code sont disponibles sur demande, gracieusement, auprès de la Société.

Il vous incombe de signaler toute violation de la loi ou du présent Code soit directement au service juridique de la Société, soit par le biais de la ligne d'alerte éthique de l'entreprise. La ligne d'alerte éthique de l'entreprise est accessible par Internet à l'adresse www.hyster-yale.ethicspoint.com. Tout signalement restera confidentiel dans la mesure du possible et de ce que permet la loi, et aucune mesure de représailles ne sera prise à l'encontre d'une personne effectuant de tels signalements. Vous trouverez de plus amples informations sur la ligne d'alerte Hyster-Yale dans notre [Politique de lancement d'alerte](#).

Ce qui suit est une synthèse des attentes de la Société.

Numéro de contrôle du document (DCN) : 36146	Date d'entrée en vigueur : 18/06/2024
DCN de référence : 1450	Révision n° 0

II. CONFORMITÉ JURIDIQUE

Les Partenaires commerciaux sont tenus de respecter toutes les lois et réglementations en vigueur. Le présent Code ne se substitue pas aux lois et réglementations en vigueur, mais établit plutôt des standards minimums de comportement à tenir par les Partenaires commerciaux de la Société. Si Vous n'êtes pas en mesure de vous conformer au présent Code en raison de contraintes juridiques et réglementaires, Vous devez, dans la mesure du raisonnable, respecter l'esprit et les principes du présent Code.

Dans les cas où les coutumes et pratiques locales sont en contradiction avec le présent Code, il vous est demandé de respecter le présent Code.

III. CONFLITS D'INTÉRÊTS ; POTS-DE-VIN ET CORRUPTION ; CADEAUX, DIVERTISSEMENTS ET INVITATIONS À DES ÉVÉNEMENTS ; CONTRIBUTIONS POLITIQUES ; PAIEMENTS À DES FONCTIONNAIRES ET PAIEMENTS ILLICITES

Conflits d'intérêts.

Vous devez éviter les situations où vos intérêts privés interfèrent ou semblent interférer de quelque manière que ce soit avec les intérêts de la Société. Vous devez être particulièrement vigilant aux situations qui ont ne serait-ce que l'apparence d'une irrégularité et les signaler rapidement à la Société. Si vous pensez qu'une transaction, une relation ou toute autre circonstance fait naître ou est susceptible de faire naître un conflit d'intérêts, vous devez immédiatement signaler cette préoccupation au service juridique de la Société ou à la ligne d'alerte Hyster-Yale afin de déterminer si ladite situation constitue effectivement un conflit d'intérêts. Les Partenaires commerciaux sont tenus d'informer Hyster-Yale si un employé d'Hyster-Yale ou un membre de sa famille proche détient une participation financière significative ou toute autre participation importante dans le Partenaire commercial, occupe un poste de direction chez ou est employé par le Partenaire commercial. La politique de la Société stipule que les situations donnant lieu à un conflit d'intérêts sont interdites sauf dérogation. Si Vous pensez avoir un conflit d'intérêt et souhaitez demander une dérogation, nous vous invitons à contacter le service juridique de la Société.

Pots-de-vin et corruption.

Vous êtes tenu de respecter des standards éthiques élevés dans toutes les pratiques commerciales et d'interdire strictement toute manœuvre ou pratique frauduleuse, y compris le blanchiment d'argent. Vous vous devez d'appliquer une politique de tolérance zéro en matière de pots-de-vin et de corruption.

Vous devez vous assurer que vos responsables, vos employés ou tout tiers agissant en votre nom renoncent à proposer, promettre, donner ou accepter des cadeaux, paiements, prêts, pots-de-vin ou faveurs à ou de la part de la Société, de son personnel ou de tout client, fournisseur, prestataire de services potentiel ou actuel, ou de tout autre tiers, pour obtenir des avantages commerciaux indus. En particulier, Vous vous interdisez de participer à des manœuvres de corruption ou de dessous-de-table et de proposer des mesures incitatives aux employés d'Hyster-Yale ou à leurs proches dans le but d'obtenir ou de conserver un marché. Il est interdit aux employés d'Hyster-Yale d'accepter des cadeaux ou des avantages de votre part pendant les négociations d'appels d'offres ou de contrats, ou qui pourraient avoir une influence sur votre sélection en tant que partenaire commercial.

Cadeaux, divertissements et invitations à des événements.

Les invitations à des événements d'un faible montant peuvent être acceptées si elles respectent les lois en vigueur, si leur portée, leur valeur et leur fréquence sont limitées et si elles entrent dans le cadre d'une

Numéro de contrôle du document (DCN) : 36146	Date d'entrée en vigueur : 18/06/2024
DCN de référence : 1450	Révision n° 0

conduite éthique des affaires et des standards professionnels habituels en matière de divertissement d'affaires. Cependant, offrir de l'argent ou un équivalent monétaire, comme des cartes-cadeaux, reste interdit. Avant d'offrir des cadeaux à des employés d'Hyster-Yale, de les inviter à un événement ou de leur offrir d'autres avantages, consultez-nous au sujet de notre Politique en matière de cadeaux et de divertissements.

Contributions politiques.

Vous n'êtes pas habilité à faire ni à promettre de faire une contribution, directement ou indirectement, au nom de la Société, à un parti politique ou à un candidat à une charge publique, quel qu'il soit.

Fonctionnaires et paiements illicites.

Il vous est interdit d'accorder ou d'accepter tout cadeau, tout paiement, tout prêt ou toute faveur à/de la part d'un fonctionnaire, y compris, sans que cette liste soit limitative : (i) dirigeants ou employés, à quelque niveau que ce soit, d'un gouvernement ou d'un ministère, d'une agence ou d'un organisme gouvernemental de celui-ci ; (ii) toute autre personne agissant à titre officiel pour ou au nom d'un gouvernement ou d'un ministère, d'une agence ou d'un organisme gouvernemental de celui-ci ; (iii) dirigeants et employés d'entreprises publiques ou contrôlées par l'État ; (iv) élus ; (v) contrôleurs des douanes et des impôts et (vi) responsables des marchés publics. Toutes les personnes mentionnées précédemment sont désignées dans le présent Code par le terme "fonctionnaires". Aux fins du présent Code, une entreprise est considérée comme publique ou contrôlée par l'État si la part détenue par l'État dépasse 50 % ou si l'État contrôle cette entreprise directement ou indirectement (par exemple par l'intermédiaire d'une autre entreprise publique).

La présente Politique n'interdit pas d'offrir des cadeaux à des fonctionnaires, sous réserve que ces cadeaux aient une valeur symbolique et ne dérogent pas aux standards éthiques de conduite des affaires habituels dans la profession. Ces cadeaux ou ces invitations à des événements doivent être faits à des fins professionnelles légitimes, conformément aux standards professionnels et dans le respect de l'ensemble des lois et réglementations en vigueur, y compris, mais sans s'y limiter, la loi américaine sur la corruption dans les transactions à l'étranger (Foreign Corrupt Practices Act) et les lois du pays d'origine du fonctionnaire. Si un cadeau tombe sous le coup de cette exception, il est nécessaire d'obtenir le consentement écrit préalable du Senior Vice President, du General Counsel et du Secretary d'Hyster-Yale, ou de leur représentant, pour pouvoir poursuivre le courant d'affaires avec Hyster-Yale.

IV. OPPORTUNITÉS DESTINÉES À LA SOCIÉTÉ

Vous n'êtes pas autorisé(e) à saisir, pour votre propre compte ou pour le compte d'autres personnes, des opportunités destinées à la Société. Il vous est également interdit de faire concurrence à la Société et d'utiliser les biens de la Société, les informations de la Société ou votre poste au sein de la Société à des fins personnelles.

V. INTERDICTION DE L'UTILISATION D'INFORMATIONS CONFIDENTIELLES "PRIVILÉGIÉES"

Vous n'êtes pas autorisé(e) à divulguer des informations confidentielles concernant la Société ou toute société affiliée ou n'importe lequel de ses clients à quiconque n'ayant pas directement besoin de connaître ces informations en lien avec la Société. Les informations confidentielles peuvent inclure, mais sans que cette liste soit limitative, des informations non publiques relatives à des acquisitions, des cessions, des business plans, des bénéfices, des prévisions financières ou commerciales ou des renseignements sur la concurrence susceptibles d'être utiles aux concurrents ou préjudiciables à la Société ou à ses clients, si elles

Numéro de contrôle du document (DCN) : 36146	Date d'entrée en vigueur : 18/06/2024
DCN de référence : 1450	Révision n° 0

étaient divulguées. Vous ne devez pas chercher à obtenir des informations confidentielles sur des clients, des fournisseurs ou des concurrents de manière illégale ou non déontologique. Aucune information que Vous aurez obtenue du fait de votre relation avec la Société ne pourra être utilisée pour en tirer un bénéfice personnel ou pour le compte d'un tiers ni pour "tuyauter" des tiers, sauf si la Société a rendu ces informations généralement accessibles au public. Cette exigence concerne non seulement les transactions relatives aux actions et autres titres, mais aussi toute situation dans laquelle des informations qui n'ont pas été divulguées peuvent servir de base à une négociation inéquitable avec un tiers. Le délit d'initié est contraire à l'éthique, illégal et strictement interdit.

VI. CONFIDENTIALITÉ, SÉCURITÉ DES INFORMATIONS ET PROTECTION DES DONNÉES

Vous êtes tenu(e) de collecter et d'utiliser les données à caractère personnel conformément à la législation en vigueur sur la protection des données. Les "données à caractère personnel" désignent toute information relative à une personne identifiable, comme son nom, sa photo, ses coordonnées, son numéro de compte bancaire ou son numéro d'identification. Vous devez toujours assurer la confidentialité et la protection contre toute utilisation ou divulgation non autorisée – notamment en prenant les mesures appropriées de sécurisation des informations – (i) de tout produit ou de toute information commerciale confidentiel(le) reçu(e) d'Hyster-Yale et (ii) de toute donnée à caractère personnel relative aux employés d'Hyster-Yale.

VII. LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET INTÉGRITÉ FINANCIÈRE

Vous avez l'obligation d'enregistrer et de déclarer avec précision vos transactions conformément aux obligations légales et aux bonnes pratiques comptables. Vous devez respecter toutes les lois et réglementations en vigueur en matière de blanchiment d'argent et de fraude, et vous opposer fermement à ces activités sous toutes leurs formes. Toutes les écritures passées dans vos livres comptables doivent refléter fidèlement la nature des transactions et être en parfaite conformité avec les normes comptables en vigueur. Cette exigence inclut toute information que vous fournissez à la Société. Vous devez de présenter à Hyster-Yale des informations précises et sincères concernant les relations commerciales impliquant l'entreprise. Vous devez également prendre des mesures raisonnables visant à prévenir et à déceler tout paiement illicite et vous assurer que vos transactions financières ne sont pas utilisées par d'autres à des fins de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme.

VIII. PRATIQUES EN MATIÈRE DE CONCURRENCE ET TRAITEMENT ÉQUITABLE

En matière de concurrence, vous devez vous comporter de manière loyale, dans le respect de toutes les lois et réglementations sur la concurrence en vigueur. Il peut être illégal que des personnes agissant au nom de la Société collaborent avec des concurrents de la Société, et il convient d'éviter d'aborder certains sujets. Ces sujets peuvent inclure les prix, la production, le marketing, les stocks, le développement de produits, les territoires et objectifs de vente, les études de marché et des informations exclusives ou confidentielles. Vous vous interdisez de conclure quelque accord que ce soit avec des concurrents dans le but d'augmenter les prix ou de restreindre la disponibilité des produits. Il est contraire à la politique de la Société de se livrer à des actes illégaux ou répréhensibles pour acquérir des secrets industriels, des listes de clients, des données financières ou des informations relatives aux installations, aux développements techniques ou à l'activité d'un concurrent de la Société. En outre, il est contraire à la politique de la Société d'inciter des membres du personnel ou des clients de concurrents à divulguer des informations confidentielles ou à embaucher des employés des concurrents pour obtenir des informations confidentielles. Il est également contraire à la

Numéro de contrôle du document (DCN) : 36146	Date d'entrée en vigueur : 18/06/2024
DCN de référence : 1450	Révision n° 0

politique de la Société de tirer profit de quiconque de manière déloyale par manipulation, dissimulation, abus d'informations privilégiées, déformation de faits importants ou toute autre pratique déloyale. Vous êtes tenu(e) de vous efforcer de travailler de manière loyale avec les clients, les fournisseurs, les concurrents et les employés de la Société.

IX. CONFORMITÉ DES ÉCHANGES COMMERCIAUX

Vous devez respecter l'ensemble des lois et réglementations en vigueur en matière de contrôle des exportations et des importations, y compris, mais sans que cette liste soit limitative, les sanctions contre le boycott et les sanctions commerciales internationales imposées par les autorités américaines, britanniques, européennes et par toutes les autres juridictions concernées. Vous ne participerez pas, ne coopérerez pas et ne ferez pas avancer la cause de tout boycott étranger non sanctionné.

Vous avez l'obligation d'informer Hyster-Yale dans les plus brefs délais si (i) vous, votre propriétaire immédiat ou votre propriétaire en dernière analyse, ou encore l'un de vos responsables, dirigeants ou représentants, faites l'objet de sanctions ou de restrictions commerciales internationales, (ii) vous faites l'objet d'une enquête sur le respect des sanctions, ou (iii) vous apprenez que des produits, des logiciels ou des technologies que vous fournissez à Hyster-Yale sont soumis à des contrôles d'importation ou d'exportation ou nécessitent des licences d'importation ou d'exportation. Sur demande, vous êtes également tenu(e) de fournir à Hyster-Yale des précisions sur les lieux de fabrication des produits que vous fournissez, ainsi qu'une preuve d'origine.

En collaborant avec la Société, vous acceptez de permettre à la Société d'effectuer des examens périodiques et approfondis de votre activité. Ces examens visent à vérifier le contenu et l'origine des marchandises, ainsi que l'identité et la propriété de vos fournisseurs, sous-traitants et autres associés, garantissant ainsi le respect des lois et réglementations en matière d'exportation et d'importation. Si vous avez besoin d'informations supplémentaires concernant les exigences réglementaires d'exportation et d'importation d'Hyster-Yale, nous vous invitons à contacter l'Import/Export Customs Compliance Officer de la Société.

X. DROITS DE L'HOMME ET TRAVAIL FORCÉ

Hyster-Yale s'engage à veiller à ce qu'aucune forme d'esclavage moderne, et notamment le travail forcé, le travail des enfants, le travail obligatoire, la traite d'êtres humains, ou toute pratique similaire, ne soit utilisée dans son activité ou dans sa chaîne d'approvisionnement. Les Partenaires commerciaux sont tenus de respecter les droits de l'homme internationalement reconnus et de s'appuyer sur la définition du travail forcé de l'OIT, à savoir "tout travail ou service exigé d'un individu sous la menace d'une peine quelconque et pour lequel ledit individu ne s'est pas proposé de plein gré".

La Société a une politique de tolérance zéro en matière d'esclavage, de traite d'êtres humains, de travail forcé, de travail des enfants ou pour toute autre forme de traitement inhumain, et Vous devez impérativement respecter les droits de l'homme et interdire toute forme de traitement inhumain. Dans le cadre de votre collaboration avec la Société, Vous certifiez que vous ne vous livrez pas à l'esclavage, à la traite d'êtres humains, au travail forcé, au travail des enfants ou à toute autre forme de traitement inhumain à quelque étape que ce soit de votre chaîne d'approvisionnement. Vous êtes tenu(e) de mettre en œuvre des politiques et des procédures visant à respecter toutes les exigences légales en vigueur concernant les droits de l'homme, l'esclavage, le travail forcé et les lois et réglementations relatives à la traite d'êtres humains, ainsi que toutes les exigences liées à la diligence raisonnable de la chaîne d'approvisionnement. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la Déclaration sur le travail forcé et la Politique en matière de droits de l'homme de la Société, disponibles à la rubrique Corporate Responsibility [Responsabilité d'entreprise] du site Web de la Société [ici](#).

Numéro de contrôle du document (DCN) : 36146	Date d'entrée en vigueur : 18/06/2024
DCN de référence : 1450	Révision n° 0

XI. ENVIRONNEMENT, SANTÉ ET SÉCURITÉ

Environnement

Vous êtes tenu(e) de faire des efforts raisonnables pour protéger l'environnement et minimiser les conséquences négatives de votre activité sur l'environnement. Vous êtes tenu(e) de respecter toutes les lois et réglementations environnementales en vigueur, ainsi que toute politique Hyster-Yale spécifique concernant l'interdiction, la restriction, l'étiquetage en vue du recyclage ou l'élimination de certaines substances. En matière d'environnement, Vous devez obtenir, tenir à jour et respecter l'ensemble des permis, licences et enregistrements nécessaires à votre activité. Il vous est demandé de surveiller, de contrôler, de minimiser et de traiter de manière adéquate les émissions, polluants ou déchets produits par votre activité. Vous devez en permanence vous efforcer de réduire les émissions de carbone de votre activité en améliorant l'efficacité énergétique, en utilisant des énergies renouvelables et en éliminant, en réduisant et en recyclant les déchets. Si votre activité a un impact important sur l'environnement, vous devez adopter une approche appropriée, structurée et systématique pour gérer vos responsabilités environnementales, ce qui peut inclure l'établissement d'un système de gestion environnementale approprié, le cas échéant.

Approvisionnement responsable des minerais

Dans la mesure du possible, vous devez faire preuve de diligence raisonnable concernant l'origine et la chaîne d'approvisionnement des minerais de conflits tels que le tantale, l'étain, le tungstène et l'or utilisés dans les produits que Vous fabriquez, afin d'avoir l'assurance raisonnable qu'ils sont approvisionnés en adéquation avec le Guide de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour des chaînes d'approvisionnement responsables de minerais provenant de zones de conflit et à haut risque ou avec un cadre équivalent et reconnu de diligence raisonnable. En outre, vous devez vérifier que les minéraux utilisés dans les batteries – comme le cobalt, le lithium, le graphite ou le nickel – sont achetés sans violation des droits de l'homme.

Santé et sécurité

Vous devez veiller à ce que vos employés travaillent dans un environnement sûr et sain, conformément à l'ensemble des lois et réglementations en vigueur. Il vous incombe de leur fournir les informations nécessaires en matière de santé et de sécurité, de leur dispenser la formation requise et de leur fournir les équipements nécessaires, notamment des équipements de protection, dans une langue qu'ils comprennent. Vous devez avoir mis en place des programmes de sécurité efficaces portant sur la sécurité des personnes, sur la préparation aux situations d'urgence et sur l'exposition aux produits chimiques dangereux, aux substances biologiques dangereuses et aux épidémies ou aux pandémies. Vous devez avoir mis en place des politiques garantissant que vos employés ne travaillent pas sous l'influence de l'alcool, de médicaments sur ordonnance pris à mauvais escient ou de drogues illégales sur des projets Hyster-Yale.

Vous vous engagez à assurer un environnement exempt de harcèlement et de discrimination illégale, ce qui inclut le traitement équitable et égal des employés et des autres parties prenantes, la promotion d'un environnement de travail respectueux et l'interdiction de la discrimination fondée sur l'identité de genre, l'orientation sexuelle, la race, la religion, la nationalité, l'âge, les aptitudes physiques ou d'autres caractéristiques protégées.

Vous devez traiter vos employés avec dignité et respect, en veillant à ce que leur lieu de travail soit exempt de harcèlement. Vous ne devez tolérer aucune forme de harcèlement ou d'abus de vos employés, qu'il soit direct ou indirect, physique, mental, sexuel ou verbal.

Numéro de contrôle du document (DCN) : 36146	Date d'entrée en vigueur : 18/06/2024
DCN de référence : 1450	Révision n° 0

XII. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET PUBLICITÉ

Vous devez respecter les lois et les traités internationaux en vigueur sur les droits de propriété intellectuelle et les informations confidentielles des autres parties. Vous ne devez pas enfreindre les droits de propriété intellectuelle d'Hyster-Yale ou d'un tiers, quel qu'il soit. Sauf accord contraire, Vous ne devez pas faire de publicité de votre collaboration avec Hyster-Yale ni utiliser les marques d'Hyster-Yale sans l'autorisation écrite expresse d'Hyster-Yale.

XIII. RESPECT DU PRÉSENT CODE – VÉRIFICATION ET RAPPORTS

Il vous est demandé de vérifier régulièrement que vous respectez bien le présent Code. Sur demande, vous devez fournir à Hyster-Yale toutes les informations et tous les documents nécessaires permettant de vérifier que vous respectez le présent Code. Dans le cadre de votre collaboration avec Hyster-Yale, il vous est également demandé de mettre en œuvre des politiques et des procédures avec vos propres fournisseurs, conformément au présent Code de conduite des partenaires commerciaux. Si Hyster-Yale soupçonne une violation du Code de conduite des Partenaires commerciaux, elle pourra venir contrôler vos locaux directement ou par l'intermédiaire d'un auditeur tiers afin de confirmer que vous le respectez bien. Si Hyster-Yale estime que vous avez violé le présent Code de manière substantielle, Hyster-Yale se réserve le droit de mettre fin à sa relation commerciale avec vous et à tout accord, et ce immédiatement.

Numéro de contrôle du document (DCN) : 36146	Date d'entrée en vigueur : 18/06/2024
DCN de référence : 1450	Révision n° 0